

Notice explicative de la demande de transfert et engagement à respecter les conditions d'investissements (All)

Version 1.0

Entrée en vigueur : 01/01/2023
Fin de validité : 31/12/2027
Révision : 13/03/2024

Code SIMO :

Classification :

- Public
- Restreint
- Confidentiel

Liste de diffusion : n.a.

Attention !

Seul l'outil de gestion documentaire [OPWDoc](#) garantit la dernière version applicable.
Les éditions sous format papier et électronique sont contrôlées avant leur utilisation.

RESPONSABILITÉS		
Fonction	Prénom, NOM	Grade
Rédacteur	Guillaume DRISKET	Attaché qualifié
Critique constructif	Maxime COMMAS	Attaché
Propriétaire	Youri BARTEL	Directeur
Superviseur qualité	/	/
Valideur responsable	Olivier DEKYVERE	Directeur de l'OPW
Promoteur	Guillaume DRISKET	Attaché qualifié

SIGNATURE ÉLECTRONIQUE
<p>Pour accord :</p> <p style="text-align: center;">X _____</p>

HISTORIQUE DES VERSIONS		
Version	Motif et contenu de la modification	Date signature
1.0	Première version	13/03/2024

TABLE DES MATIÈRES

1	OBJET DE L'INSTRUCTION	5
2	PERIMETRE, DOMAINE D'APPLICATION	5
3	OBJECTIFS DE L'INSTRUCTION	5
4	PROCESS CONCERNES	5
4.1	PROCESSUS	5
4.2	ACTIVITÉ	5
4.3	PROCÉDURES ET INSTRUCTIONS LIÉES	5
4.4	DOCUMENTS ASSOCIÉS	5
5	ACTEURS, LOGIGRAMMES, LIGNE DU TEMPS	6
5.1	ACTEURS	6
5.2	LOGIGRAMME	6
5.3	LIGNE DU TEMPS	6
6	MATRICE DES ACTEURS ET RESPONSABILITES	6
7	DESCRIPTION	7
7.1	CONDITIONS À REMPLIR.....	7
7.2	TÉLÉCHARGER LE FORMULAIRE	7
7.3	REMPHIR LE FORMULAIRE	8
7.4	DÉCLARATION	9
7.5	PIÈCES JOINTES	9
7.6	ENVOYER LE FORMULAIRE.....	9
8	DEFINITIONS	10
9	ABREVIATIONS	10
10	REFERENCES LEGALES	10
11	CONVENTIONS, PROTOCOLES, ACCORDS	10
12	AUTRES NORMES	10

13 REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES	10
14 ANNEXES	11

1 Objet de l'instruction

Ce document est une notice explicative pour la demande de transfert et d'engagement à respecter les conditions d'investissements (All).

Il décrit en détail les étapes à réaliser pour cette demande.

2 Périmètre, domaine d'application

La présente instruction s'applique à tous les dossiers d'aide à l'investissement de la programmation 2023-2027.

3 Objectifs de l'instruction

Les objectifs de cette instruction sont d'assurer :

- que toutes personnes voulant introduire une demande de transfert de dossiers et les engagements liés, aient les informations nécessaires pour le faire ;
- faciliter la compréhension du formulaire de demande de transfert et engagement à respecter les conditions d'investissements (All).

4 PROCESS CONCERNES

4.1 Processus

Processus métier : subsidier, payer les aides FEAGA-Feader

4.2 Activité

Néant

4.3 Procédures et instructions liées

Néant

4.4 Documents associés

Néant

5 ACTEURS, LOGIGRAMMES, LIGNE DU TEMPS

5.1 Acteurs

S.O.

5.2 Logigramme

S.O.

5.3 Ligne du temps

S.O.

6 MATRICE DES ACTEURS ET RESPONSABILITES

S.O.

7 DESCRIPTION


7.1 Conditions à remplir

Ce formulaire de demande de transfert et engagement à respecter les conditions d'investissements (All) peut être utilisé si :

- Le changement de partenaire a eu lieu après le 1er janvier 2023 ;
- L'investissement est réalisé et fonctionnel et le cédant s'est engagé en signant et en renvoyant la demande de paiement ;
- Le repreneur répond aux conditions d'admissibilité All reprises dans l'AGW du 23 février 2023 relatif aux aides à l'installation et aux investissements concernant les secteurs agricole et horticole, ainsi que les coopératives et autres entreprises dans la première transformation et commercialisation dans le secteur agro-alimentaire et sylvicole.

7.2 Télécharger le formulaire

Le formulaire de demande de transfert et engagement, vis-à-vis de l'OPW, à respecter les conditions d'investissements, se trouve sur le portail de l'agriculture à l'adresse suivante <https://agriculture.wallonie.be/formulaires1.html>.



The screenshot shows a web browser window with the URL <https://agriculture.wallonie.be/formulaires1.html>. The page content includes a navigation menu with 'Acteurs et partenaires', 'Centre de documentation', and 'Formulaire de contact'. Below this is the logo of the 'Portail de l'agriculture wallonne' (a red rooster) and the title 'Portail de l'agriculture wallonne'. A secondary navigation menu contains 'Politique et Economie', 'Aides', 'Produits', and 'Groupements et conseils', with 'Aides' being the active page. The breadcrumb trail reads 'Accueil > Aides > All (Aides à l'Installation et aux Investissements) >'. The main heading is 'Formulaires', and the last modification date is '18, janvier 2024 14:31'.

AUTRES FORMULAIRES

Transfert d'engagement

Formulaire de demande de transfert d'engagement [FR / DE](#) , la notice d'utilisation se trouve dans [Outils](#)

7.3 Remplir le formulaire

Le formulaire de transfert et engagement, vis-à-vis de l'OPW, à respecter les conditions d'investissements peut être complété manuellement (imprimer) ou de manière informatique (fichier word). La méthode informatique est préférable pour une meilleure lisibilité du document. Les champs à remplir sont les suivants :

A. Dossiers dont l'engagement est repris :

Lister les dossiers et compléter le tableau repris ci-dessous. S'il ne contient pas assez de ligne, il vous est demandé d'en ajouter. À noter que tant que le cédant n'a pas sa demande de paiement recevable, un transfert d'engagement n'est pas possible.

Numéro des dossiers investissement	Investissements (type + description)	Date de soumission de la demande de paiement	Date du dernier paiement

Numéro des dossiers investissement : indiquer le numéro de dossier pour lequel vous voulez un transfert d'engagement ;

Investissements : indiquer pour le dossier choisi, l'investissement concerné par le transfert d'engagement ;

Date de soumission de la demande de paiement : indiquer la date à laquelle la demande de paiement a été soumise par le cédant.

Date du dernier paiement : indiquer la date à laquelle a eu lieu le dernier paiement de l'aide pour cet investissement. Cette date permet au repreneur de connaître combien de temps encore il doit garder l'investissement. Champ facultatif si le cédant n'a pas encore reçu de paiement.

B. Structure cédante :

Dénomination : indiquer la dénomination de la structure cédante ;

Personnes physiques concernées : indiquer le nom des personnes physiques présentes dans la structure cédante ;

N° de partenaire (SiGeC) : indiquer le numéro de partenaire de la structure cédante ;

Adresse : indiquer la rue, le numéro, le code postal et la commune de la structure cédante ;

N° d'UP(s) : indiquer le(s) numéro(s) d'unité(s) de production de la structure cédante ;

C. Repreneur :

Dénomination : indiquer la dénomination du repreneur ;

Personnes physiques concernées : indiquer le nom des personnes physiques présentes dans le repreneur ;

N° de partenaire (SiGeC) : indiquer le numéro de partenaire du repreneur ;

Adresse : indiquer la rue, le numéro, le code postal et la commune du repreneur ;

N° d'UP(s) : indiquer le(s) numéro(s) d'unité(s) de production du repreneur ;

D. Motif du changement :

Expliquer pourquoi il y a changement de partenaire.

7.4 Déclaration

Dans la déclaration, derrière le « je soussigné,... », vous devez reprendre tous les noms des personnes physiques reprises dans le partenaire repreneur.

Cette déclaration doit être signée. Pour chaque signataire, faire précéder la signature des noms, prénom et de la mention « lu et approuvé ». En cas de groupements ou de co-titulaires, toutes les personnes physiques qui le constituent doivent signer. En cas de société, tous les gérants doivent signer.

7.5 Pièces jointes

Afin de traiter le plus rapidement possible votre dossier, n'oubliez pas de transmettre tous les documents nécessaires pour acter le changement de partenaire (publication au moniteur, convention de reprise, registre des parts, ...).

7.6 Envoyer le formulaire

Vous devez envoyer votre demande à l'adresse suivante : aai.opw@spw.wallonie.be

OU par courrier postal :

A l'attention de Mr Bartel
OPW - Direction des Structures agricoles
Ilôt Saint-Luc
Chaussée de Louvain 14
5000 Namur

8 DEFINITIONS

Néant

9 ABREVIATIONS

All	Aides à l'installation et à l'investissement
AGW	Arrêté du gouvernement wallon
CE	Communauté européenne
OPW	Organisme Payeur de Wallonie
UE	Union européenne
UP	Unité de production

10 REFERENCES LEGALES

Arrêté du Gouvernement wallon du 23 février 2023 relatif aux notions communes aux interventions et aides de la politique agricole commune et à la conditionnalité, article 12.

Arrêté du Gouvernement wallon du 23 février 2023 relatif aux aides à l'installation et aux investissements concernant les secteurs agricole et horticole, ainsi que les coopératives et autres entreprises dans la première transformation et commercialisation dans le secteur agro-alimentaire et sylvicole, articles 11 et 29.

Arrêté du gouvernement wallon du 13 juillet 2023 relatif aux contrôles, aux sanctions administratives et au recouvrement applicables aux interventions relevant de la politique agricole commune ainsi que dans le cadre de la conditionnalité, articles 87, 88.

11 CONVENTIONS, PROTOCOLES, ACCORDS

Néant

12 AUTRES NORMES

Néant

13 REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Néant

14 ANNEXES

Néant